

**ENJEUX RELATIFS À L'EXAMEN DES LOIS
ET DES POLITIQUES FÉDÉRALES****APERÇU**

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a adopté de nombreuses résolutions demandant l'examen et la révision de grands points des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles fédérales. Les violations des droits issus des traités, des droits inhérents et des titres ancestraux continuent, malgré la reconnaissance et l'affirmation de ces droits en vertu de la Constitution et du droit international.

Lors des élections fédérales de 2015, l'APN a demandé à tous les partis politiques fédéraux de s'engager à procéder à un examen complet des lois et des politiques fédérales. L'APN a poursuivi ses efforts de promotion des intérêts après l'élection du gouvernement libéral actuel dirigé par le premier ministre Justin Trudeau.

En février 2017, le premier ministre Trudeau a annoncé la création d'un « Groupe de travail ministériel sur l'examen des lois et des politiques liées aux peuples autochtones » (Groupe de travail ministériel). Ce groupe de travail est composé de six ministres fédéraux dirigés par la ministre de la Justice (et procureur général) Jody Wilson-Raybould. Le Groupe de travail ministériel a été chargé de collaborer avec les dirigeants des peuples autochtones ainsi qu'avec les « parties prenantes », y compris les jeunes. On a demandé au Groupe de travail d'évaluer et de recommander les changements législatifs et les nouvelles politiques nécessaires à la

réalisation des « obligations constitutionnelles et des engagements internationaux du Canada envers les peuples autochtones ».

En juillet 2017, la ministre de la Justice a publié 10 *Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*. L'APN a exprimé ses préoccupations en ce qui concerne l'absence de participation autochtone dans la rédaction des principes qui aurait dû être là en plus du libellé d'obtention « du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause », ce qui ne respecte pas les normes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies).

À une réunion avec le Groupe de travail des ministres, le 17 juillet 2017, le Chef national a décrit certaines mesures à prendre en vue d'un processus conjoint d'examen des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles fédérales. Le Chef national a également insisté sur la nécessité de tenir un dialogue et de mener un examen conjoint des politiques fédérales en ce qui a trait aux revendications globales, au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, aux ajouts aux réserves et aux revendications particulières.

Le protocole d'entente APN-Canada sur les priorités conjointes engage également le Canada à travailler conjointement avec les Premières Nations pour décoloniser les lois et politiques fédérales et les harmoniser avec la

COMPTE RENDU DE L'APN

Mai 2018

Déclaration des Nations Unies et avec les droits inhérents et issus des traités des Premières Nations.

COMPTE RENDU

L'APN continue d'exercer des pressions pour qu'un processus de coopération avec les Premières Nations sur les enjeux relatifs à l'examen des lois et des politiques fédérales soit mis en place avec les ressources adéquates.

En janvier 2018, le Chef national Bellegarde a écrit à la ministre Carolyn Bennett pour lui demander de l'aider à résoudre une impasse en ce qui a trait à la responsabilité du financement de l'examen des lois et des politiques.

Le 14 février 2018, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé que le gouvernement du Canada allait élaborer le « Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones (CRMODA) » en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le premier ministre a également réaffirmé son appui au projet de loi C-262, *Loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui est

actuellement à l'étude au Sénat. La loi proposée exigerait que le gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, élabore et mette en œuvre un plan d'action national pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies.

Répondant aux appels à l'action n° 53 et 54 de la Commission de vérité et réconciliation, le Canada a mis sur pied un conseil d'administration provisoire pour formuler des recommandations relativement à la création d'un Conseil national de réconciliation. Le Conseil agira comme un organisme national indépendant de surveillance qui suivra les progrès réalisés par le Canada en matière de réconciliation. Son travail pourra comprendre un examen des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles du Canada. L'APN continuera de plaider en faveur d'un processus qui mesure les progrès du gouvernement en fonction des normes établies dans la Déclaration des Nations Unies.

PROCHAINES ÉTAPES

L'APN s'attend à rien de moins qu'un processus complet et sérieux de mobilisation auprès des Premières Nations, des dirigeants des Premières Nations, des aînés, des jeunes et d'autres experts de la gouvernance, des droits, des traités, du titre et de la compétence des Premières Nations. Il est important que ce travail ait lieu afin que le gouvernement adopte le projet de loi C-262. Ce projet de loi contribuera à faire en sorte que nos droits de la personne et nos droits

ancestraux soient respectés et protégés tout au long de ce travail.

Le processus doit être reformulé, en collaboration avec les Premières Nations, d'une manière qui respecte pleinement les droits inhérents et les droits issus de traités des Premières nations dès le début. Seul ce processus permettra de jeter les bases d'une nouvelle relation.